

**DECRET N° 2006-518 DU 11 SEPTEMBRE 2006**

Chargeant Madame Sakinatou A. ALFA OROU SIDI, Ministre délégué, chargé de la Micro Finance et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, du vendredi 08 au mercredi 13 septembre 2006 de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU Le Décret n° 2006-178 du 08 avril 2006, portant composition du Gouvernement ;

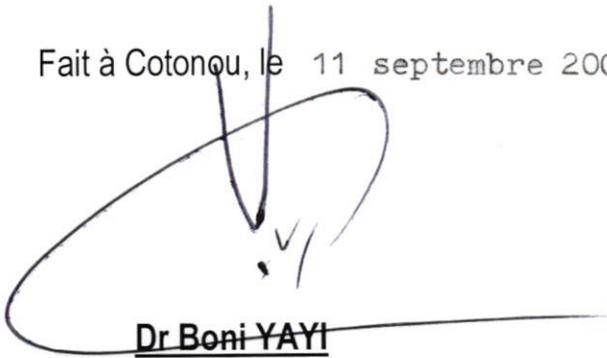
**D E C R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Madame Sakinatou A. ALFA OROU SIDI, Ministre délégué, chargé de la Micro Finance et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, pour compter du vendredi 08 au mercredi 13 septembre 2006 ;

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 11 septembre 2006

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Dr Boni YAYI**